

Le Premier Ministre

- 2 2 4 8

Paris le / 6 JUIL. 2015

Monsieur le Commissaire Général,

Le développement des mobilités professionnelles représente l'une des mutations profondes que connaît le marché du travail depuis trente ans. Ces évolutions ont conduit à des réflexions sur les moyens d'assurer aux individus la sécurisation de leurs transitions entre deux emplois, notamment à travers la continuité de leurs droits sociaux (compte personnel de formation, compte pénibilité, droits rechargeables à l'assurance chômage, parmi d'autres). Il s'agit non seulement d'éviter les ruptures de droits et de protection, mais aussi de sécuriser les actifs et de leur permettre d'être davantage acteurs de leur parcours professionnel.

L'enjeu aujourd'hui consiste à amplifier ce mouvement de sécurisation des parcours et à faire de ces différents droits, complexes et souvent encore abstraits, les outils d'une mise en capacité de tous les actifs. Il s'agit de donner une visibilité concrète à ces nouveaux droits et de permettre à chacun de les mobiliser aisément à chaque étape de sa vie professionnelle. Pour cela, la construction d'un dispositif unique, simple, destiné à se substituer à terme à une prise en charge segmentée, constituerait un progrès significatif. Pour que ces droits soient réellement vecteurs de promotion sociale et d'autonomie, il faut aussi pouvoir mobiliser un accompagnement personnalisé ; vous devrez donc également réfléchir aux modalités pratiques de cet accompagnement selon les besoins des individus.

Le Président de la République a annoncé la création d'un compte personnel d'activité qui regroupera notamment le compte personnel de formation et le compte personnel de prévention de la pénibilité. Il s'agit d'un progrès social majeur qui permettra de construire un modèle nouveau de sécurisation des parcours professionnels.

L'article 21 du projet de loi « relatif au dialogue social et à l'emploi » prévoit la création de ce compte personnel d'activité. Une concertation sera engagée avant le 1^{er} décembre 2015 avec les organisations professionnelles d'employeurs et syndicales de salariés représentatives au niveau national et interprofessionnel, qui ouvriront si elles le souhaitent une négociation interprofessionnelle.

Monsieur Jean PISANI-FERRY
Commissaire général de France Stratégie
18, rue de Martignac
75007 PARIS

En vue de préparer ces échéances, je souhaite que France Stratégie anime une réflexion visant à proposer les options envisageables pour la mise en place du CPA. Les travaux devront permettre de préciser les objectifs du compte, de présenter les configurations possibles en termes de périmètre et de fonctionnement et d'aborder les enjeux techniques, sociaux et financiers de ce compte. Conformément au projet de loi présenté par le gouvernement, les options proposées retiendront la date du 1er janvier 2017 comme date de mise en place effective du compte.

Pour conduire cette réflexion, France Stratégie pilotera une commission composée de personnalités au profil et compétences variées (universitaires, personnalités issues de la société civile, regards étrangers...) et s'appuiera sur un groupe technique interadministratif chargé d'approfondir les options techniques et opérationnelles de mise en œuvre du compte. Vous veillerez dans vos travaux à adopter un angle d'analyse concret, du point de vue des parties prenantes, sur les moyens de rendre effectifs les droits et dispositifs, ainsi que d'assurer que tous les actifs, en particulier les plus vulnérables, y ont recours ainsi que sur les conditions de mise en œuvre par les entreprises.

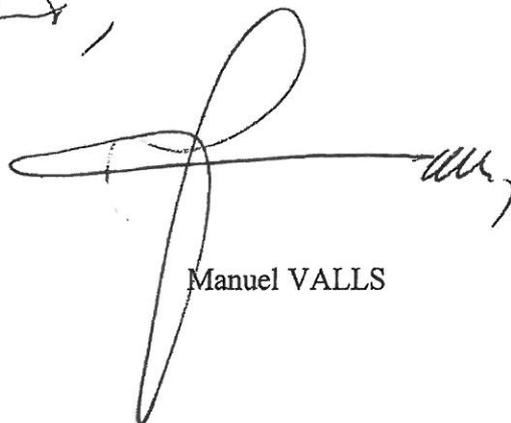
Vous pourrez notamment vous appuyer sur l'Inspection Générale des Affaires Sociales. Je souhaite également que vous puissiez mobiliser tous les acteurs, et en particulier les fondations et acteurs qui souhaiteront contribuer à la réflexion sur le compte personnel d'activité et sur les nouvelles perspectives de sécurisation des parcours qu'il ouvre pour chacun.

Un rapport d'étape de vos réflexions et propositions devra être présenté pour la conférence sociale qui se réunira à l'automne 2015.

A l'issue de la conférence sociale, selon les options prises avec les partenaires sociaux, vous pourrez poursuivre vos travaux pour les accompagner, s'ils le souhaitent, dans la négociation interprofessionnelle qui pourrait s'ouvrir ou, à défaut de négociation, vous pourrez faciliter la concertation et la construction du projet de loi qui pourrait permettre la mise en place du compte personnel d'activité à compter du 1^{er} janvier 2017.

Je vous prie de croire, Monsieur le Commissaire Général, l'assurance de ma considération distinguée.

Carriant,

A large, stylized handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a horizontal stroke.

Manuel VALLS